

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 488 à 502présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« *b*) Après le mot : « accord », la fin de cet alinéa est supprimée ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi pénalise les entreprises qui ne disposent ni d'un accord sur la prévention de la pénibilité, ni d'un plan d'action. Ce même dispositif existe pour l'emploi des seniors (et a été remplacé par le contrat de génération) et pour l'égalité femme/homme. Cependant, le bilan d'application démontre que les entreprises ont majoritairement recours au plan d'action. Ces mêmes bilans démontrent que le contenu des plans d'action est plus faible que celui des accords. Il convient donc, dans le prolongement de la volonté affichée par le gouvernement, de mettre en place des dispositions qui incitent au dialogue social. A titre d'exemple, les dispositions adoptées dans le cadre de la réforme du temps de travail conditionnait le bénéfice des aides de l'État à la conclusion d'un accord de réduction du temps de travail, et ont fait considérablement progresser le dialogue social dans l'entreprise et dans les branches. Les auteurs de cet amendement proposent donc que la pénalité s'applique à l'ensemble des entreprises ne disposant pas d'un accord de prévention de la pénibilité. La loi permet une modulation de cette pénalité en fonction des efforts effectués par l'entreprise, ceci permettra ainsi de moins pénaliser celles qui disposent d'un plan d'action par rapport aux entreprises qui ne disposent d'aucun dispositif.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	488	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	489	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	490	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	491	de	M.	François Asensi
Adt n°	492	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	493	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	494	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	495	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	496	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	497	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	498	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	499	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	500	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	501	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	502	de	M.	Gabriel Serville